EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **24 juin 2011 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt quatre juin deux mille onze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 17 juin 2011, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Djamel IBRAHIM-OUALI à Serge GODARD, Guy BALLET à Jean-Pierre BRENAS, Carole COURTIAL à Cécile AUDET, Roger GIRARD à Yves REVERSEAU, Jérôme GODARD à Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Isabelle LAVEST à Pascal GENET, Eric SEVRE à Alain MARTINET**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Alain MARTINET préside la séance pour la question n° 1 (Compte Administratif 2010).
Philippe GORCE donne pouvoir à Monique BONNET et quitte la séance à partir de la question n° 6.
Odile SAUGUES donne pouvoir à Dominique ADENOT et quitte la séance à partir de la question n° 7.
Danièle GUILLAUME donne pouvoir à Françoise NOUHEN et quitte la séance à partir du vœu a).
Jean-Philippe VALENTIN donne pouvoir à Christine PERRET et quitte la séance à partir du vœu b).
Corinne NAJIM donne pouvoir à Patricia AUCOUTURIER et quitte la séance à partir du vœu c).
A partir de la question n° 8, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Alain MARTINET, Premier Adjoint.
Alain LAFFONT donne pouvoir à Fatima CHENNOUF-TERRASSE et quitte la séance à partir de la question n° 8.
Anne COURTILLÉ donne pouvoir à Christiane JALICON et quitte la séance à partir de la question n° 24.

Rapport N° 34

SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS TRAVAILLANT DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ

Subventions de fonctionnement

Plusieurs associations travaillant dans le domaine de la santé peuvent, en raison de leur activité annuelle et de leur régularité, bénéficier d'une subvention.

A ce jour, la **ligne budgétaire 2011** pour l'ensemble des subventions de fonctionnement alloué à des associations à caractère santé est de **9 790 euros**.

Association pour le Don de Sang Bénévole de Clermont-Ferrand – APDSB Clermont-Ferrand

L'association a pour but de susciter le don volontaire et bénévole de sang en organisant de façon régulière des collectes auprès des collectivités territoriales, des entreprises et des diverses manifestations sollicitant sa participation. Elle veille au respect du code d'honneur des donneurs de sang bénévoles et à la qualité des conditions d'accueil de ces derniers.

Le budget prévisionnel est de 4656 euros

Il est à noter que l'association a bénéficié d'une subvention de 500 euros au titre de l'année 2010.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 500 euros à cette association, au titre de l'année 2011.

Groupement des Intellectuels Aveugles ou Amblyopes - GIAA

L'association a pour objectif de mettre en œuvre une entraide mutuelle des intellectuels aveugles par l'enregistrement de la parole sur CD ou/et K7 d'ouvrages littéraires et leur mise à disposition dans le but de favoriser l'accès à la connaissance.

Le budget prévisionnel est de 5100 euros.

Il est à noter que l'association a bénéficié d'une subvention de 800 euros au titre de l'année 2009.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de 800 euros à cette association, au titre de l'année 2011.

Association Française des Hémophiles - Comité Auvergne

L'association, fondée en 1955, réunit les personnes ou les parents de celles-ci souffrant d'hémophilie. Elle a pour objectif de compenser les inconvénients dus à cette maladie et de les aider à mener une vie normale.

Le budget prévisionnel est de 5060 euros.

Il est à noter que cette association a bénéficié d'une subvention de fonctionnement de 320 euros au titre de l'année 2009.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 320 euros à cette association, au titre de l'année 2011.

Association AIDES – Délégation Puy-de-Dôme/Allier

AIDES Délégation du Puy-de-Dôme Allier a pour but de venir en aide aux personnes touchées par l'infection au VIH et à leur entourage, de répondre à leurs besoins sociaux, médicaux, psychologiques, juridiques, financiers et moraux :

- en mettant en place des actions de proximité notamment en coordonnant un dispositif d'aide à domicile,

- en impliquant toutes les structures de santé pouvant toucher les personnes dans la promotion et la diffusion de l'information de prévention,

- en créant une activité d'accueil pour les jeunes vivant dans la rue.

Le budget prévisionnel est de 211 506 euros.

Il est à noter que l' Association AIDES a perçu une subvention affectée d'un montant de 4 600 euros en 2010 reconduite au BP 2011 compte tenu de la régularité des actions accomplies.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, de reconduire la subvention de fonctionnement de 4600 euros à cette association, au titre de l'année 2011.

DELIBERATION

La proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 5 juillet 2011

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe,

Françoise NOUHEN